

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 10 septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

4 septembre 2026

Étaient présents :

Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTNER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPEME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

15 septembre 2026

Date de signature,

17 septembre 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 26

Votants 29

Étaient excusés, ont donné procuration :

M. Mario CIVES (pouvoir à M. Jacques LEBAS), M. Thierry DUPRAY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT)

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-129	Politique sportive municipale
-------------------	--------------------------------------

Monsieur le Maire expose :

La commune propose de renouveler et formaliser le financement d'interventions sportives sur le temps scolaire, pour l'année scolaire en cours, en octroyant un budget de 400 euros par classe.

Concernant les modalités, les écoles devront soumettre un projet détaillant les objectifs, les activités envisagées et les associations sportives sollicitées ; la commune se réservant le droit de valider ces projets pour garantir le recours à des associations locales et la bonne gestion de réservation des salles. Des conventions seront établies entre la commune et les associations sportives partenaires pour encadrer la mise en œuvre des interventions.

Les écoles publiques de la commune disposent de 12 classes au total réparties de la façon suivante :

- Ecole élémentaire Jacques Prévert : 5 classes (les élèves du dispositif ULIS étant en inclusion sur le temps sportif)
- Ecole maternelle Les Tourterelles : 3 classes
- Ecole primaire de La Caillouville : 4 classes

Les montants nécessaires à ce dispositif, soit 4 800 euros, seront inscrits au budget communal et alloués en fonction du nombre de classes participantes et des projets validés.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 2 septembre 2026 ;

Considérant l'importance du sport dans le développement physique et moral des élèves, ainsi que dans la promotion des valeurs éducatives et sociales ;

Considérant le souhait de la commune de soutenir les écoles dans leurs initiatives sportives et de promouvoir les associations sportives de notre territoire ;

Considérant l'expérience positive de l'aide financière mise en place lors de l'année scolaire précédente pour financer des interventions sportives sur le temps scolaire ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'allouer un budget de 400 euros par classe aux écoles publiques de Rives-en-Seine pour le financement d'interventions sportives sur le temps scolaire, sous réserve de validation des projets ;
- De passer des conventions avec les associations sportives locales pour la mise en œuvre des interventions ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à cette action au budget communal 2027, soit la somme de 4 800 euros au chapitre 011 – art. 6188.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

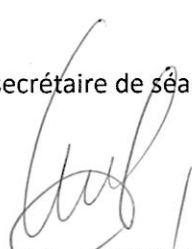
Pour extrait conforme,



Le Maire,


Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,


Didier BOQUET